CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NOVEPARGNE

Société d'Investissement à capital variable
au capital initial de 22 867 352,59 €
Siège Social : 16, Place de la Madeleine - 75008 PARIS
326 834 587 RCS PARIS

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 11 avril 2013, à 10 heures 00** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
4. Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et des opérations de l'exercice
5. Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes
6. Affectation du résultat de l'exercice
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Examen des mandats d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs
9. Examen des mandats des Commissaires aux Comptes
10. Pouvoirs en vue des formalités

PROJETS DE RESOLUTIONS

Première résolution (*Etude du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes).*— L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle donne pour le même exercice décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice)*

Résultat de l'exercice	298 795, 33 €
Report à nouveau de l'exercice	118, 64 €
Sommes à affecter	**298 913, 97 €**
Sommes à imputer au compte « Capital »	267 964, 27 €
Sommes à imputer au compte « de distribution »	30 901, 81 €
Report à nouveau de l'exercice	47,89 €

Cette affectation conduit à distribuer un dividende net de **2,17 €** par action, pour les 14 240, 467 actions de catégorie D au 31 décembre 2012.

Ce dividende sera détaché et payé **le 15 mai 2013**

Au cours des 3 derniers exercices, il a été distribué :

	Dividende net par action
2011	2, 59 €
2010	1, 53 €
2009	2, 91 €

Troisième résolution *(Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce).*— L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, constate que celui-ci n'a été avisé d'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 225-38 du Code de commerce.

Quatrième résolution *(Fixation du montant des jetons de présence).*— L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 à 12 810 €.
Cinquième résolution *(Examen des mandats des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs).*—

Examen des mandats des administrateurs :

— L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de CHOLET DUPONT représentée par Monsieur Jean-Pierre RAVISÉ venant à échéance, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

— L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Daniel THIERRY venant à échéance.

Nomination de nouveaux administrateurs :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer au poste d'administrateur, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

— Fabrice de CHOLET
— Arnaud CAYLA

Sixième résolution *(Examen du mandat du commissaire aux comptes).*— L'Assemblée Générale, sur décision du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat du Commissaires aux Comptes titulaire de la Société ERNST & YOUNG AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités).*— L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le bilan, les comptes de résultat et la composition des actifs sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.
Ces documents sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Sicav ou seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.
Les actionnaires pourront dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.
Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions, et pourra se faire représenter par un mandataire ou par son conjoint.
Toutefois, pour y assister ou s'y faire représenter :
- les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de la réunion et seront admis sur simple justification de leur identité ;
- les titulaires d'actions au porteur devront dans le même délai, déposer leurs actions ou le certification d'immobilisation de ces actions au siège social de la Sicav.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par des actionnaires.

1300949